



SYNDICAT CGT
BASE INTERMARCHE
Rochefort-sur-Nenon

REUNIONS PTL 4
CE - CHSCT
NOVEMBRE 2018
La CGT vous informe

PSE APPROS ET CARISTES

Suite au retrait de la demande d'homologation de la direction nationale auprès de la DIRECTTE relative au PSE Appros et caristes. Un nouveau CE a eu lieu pour une consultation des élus sur les modifications apportées. La direction a été obligée de revoir les catégories professionnelles, d'inclure les chauffeurs de Noyant et les personnes susceptibles de refuser leur modification de contrat de travail comme par exemple le passage d'un travail de nuit à un de jour ou vice et versa, dans le nombre de personnes impactées par le Plan Social et pouvant entraîner leurs licenciements économiques. Les élus du CCE et des CE l'avaient demandé à la direction mais elle a fait la sourde oreille, elle a été obligée de se mettre au diapason quand la DIRECTTE l'exige !

Les élus du CE ont donné une nouvelle fois un avis défavorable.

PLAN DE TRANSFORMATION LOGISTIQUE : PTL 4 **BASE MIXTE DE ROCHEFORT**

Le CE et le CHSCT ont été informés sur le prochain déploiement du PTL 4.

Le transfert du personnel de Rochefort sur la future base mixte est déjà repoussé d'un trimestre soit 1er trimestre 2021 et le personnel de Saint Dié sera transféré que fin 2021.

Suite à la présentation, les élus CGT ont posé de nombreuses questions à la direction qui devrait répondre rapidement.

Est ce que les plans de la base de Rochefort sont modifiés en tenant compte du retour d'expérience des bases mixtes actuelles ?

Nous avons demandé un plan complet de la future base avec les dimensions des allées, des quais, avec les différentes cellules, les bureaux et locaux sociaux ... l'emplacement des filmeuses et des dépilleurs**car sur les nouvelles bases mixtes, les quais sont trop petits et trop courts, le service contenant n'arrive pas à tout stocker sur son aire, la salle de charge est trop petite....**

Du point de vue économique, la direction présente une diminution des effectifs fixes et des frais fixes d'un total de 1 415 000 € ce qui sera égal à l'augmentation du loyer de la nouvelle base !

Entre les deux bases, il y aura 54 salariés en moins. Selon nos estimations (en estimant qu'aucun salarié de Saint Dié ne demande sa mobilité ce qui n'est peut être pas la réalité), nous avons calculé les écarts d'effectifs avec les effectifs à ce jour de Rochefort (voir tableau affichage). **Des postes seront créés sur la nouvelle base, il faudra 6 techniciens en maintenance, une vingtaine de chauffeurs en plus, +53 agents logistiques, des préparateurs, des réceptionnaires...**

La CGT demande que des formations en interne soient mises en place rapidement afin que le personnel ait des promotions internes pour accéder à ces nouveaux postes.

La direction de Rochefort attend le déblocage des budgets pour le faire : A suivre !

Par contre, les postes du service technique sont supprimés seul un agent d'entretien bâtiment est maintenu. **La CGT est opposée à la sous traitance et demande le maintien de ces postes.**

Au niveau de l'encadrement, de nombreux postes changent de libellé et de niveaux en plus ou en moins. Par exemple, les postes de responsables technique, préparation, réception n'existent plus sur la nouvelle base par contre il faudra 4 responsables d'exploitation et un responsable technique et maintenance : **est ce que les responsables en place à ce jour auront les nouveaux postes de cadres s'ils le souhaitent ?**

Les mesures du Plan Social sont en cours de négociation avec les organisations syndicales au niveau national (voir tract CCE), nous vous en parlerons plus tard mais vous pouvez faire vos propositions aux élus CGT.

Avec la création de la nouvelle base, les syndicats seront conviés à renégocier l'accord du temps de travail et la direction prévoit déjà la négociation d'un accord aux primes de performances. Nous avons demandé une information par service de la future organisation (travail de jour, de nuit...).

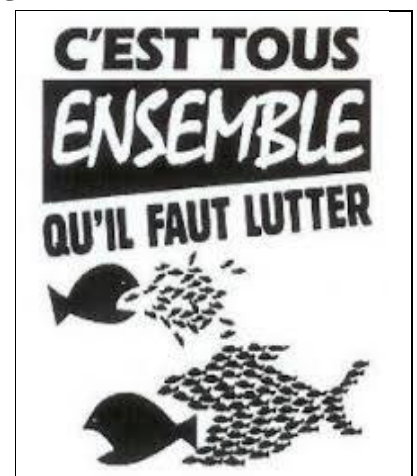
La CGT a rappelé qu'elle demande des augmentations de salaires
Et non des primes de performance !

Avant de chercher à vendre la base existante, la CGT a demandé de garder la base car la nouvelle base sera trop petite dès le départ

Le syndicat CGT de la base maintient son appel à un débrayage
illimité de 0 à 24 h et soutient les revendications des salariés

NOUS EXIGEONS

- **LA FORMATION DU PERSONNEL POUR ACCEDER AUX NOUVEAUX POSTES**
- **La baisse des productivités et de meilleures conditions de travail**
- **le respect des repos et du temps de travail hebdomadaire**
- **Une forte augmentation des salaires**
- **Un complément d'intéressement**
- **Le respect du droit de grève**
- **Le maintien de tous les emplois sur Rochefort**
- **Le respect de la loi, des accords, des plans d'actions...**
- **La suppression du travail du samedi.**
- **Passage de 35 h à 32 h avec maintien du salaire...**



Retrouvez ce tract du 22 novembre 2018 sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://rochefortcgt.canalblog.com/>